Image not found or type unknown

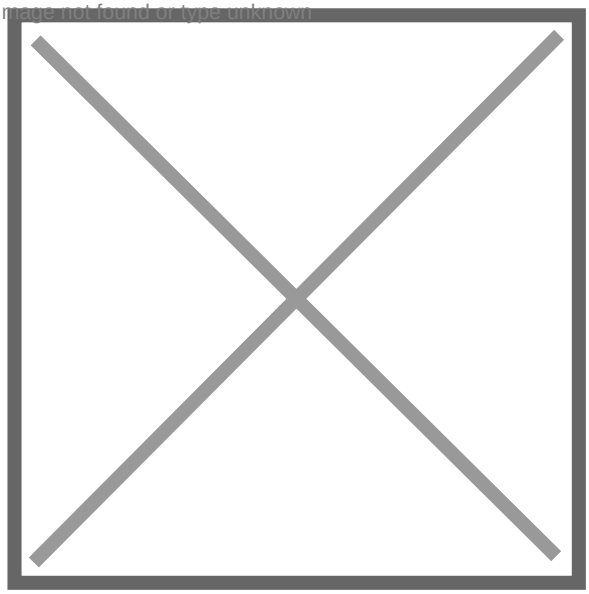

pension pour enfants

Par **annie070818**, le **25/10/2022** à **15:51**

Le père de mes enfants nous a quittés il y a un an et demi. Il ne verse aucune pension et ne participe pas aux frais des enfants. Nous étions mariés sous le régime de séparation de biens. Sa situation professionnelle est assez précaire. Il n'a toujours pas contacté d'avocat pour acter la séparation (par consentement mutuel) du fait de son manque de revenu. Il possède seulement un utilitaire. Je ne demande pas de pension pour moi, mais uniquement pour mes enfants, mais il n'est pas en mesure de le faire. Peut-on lui saisir son véhicule qui est par ailleurs son outil de travail ? et dans un deuxième temps, puis-je solliciter l'allocation de soutien familial ?
Avec mes remerciements

Par **yapasdequoi**, le **25/10/2022** à **21:06**

Bonjour et merci ?

Il faut commencer par divorcer. Tant que vous êtes mariés vous n'aurez ni pension ni allocations.

Par **annie070818**, le **26/10/2022** à **08:21**

merci. J'ai contacté un avocat dès le début de la séparation et mon dossier est prêt. Mais le père des enfants argue qu'il n'a pas les moyens de prendre aussi un avocat. Je suis dans l'impasse. Que faire ?

Par **yapasdequoi**, le **26/10/2022** à **09:11**

Donc demandez à l'avocat une autre forme de divorce sans l'avis du mari. Le consentement mutuel n'est pas adapté à votre cas.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés